CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 22 décembre, 1886.
Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Nous vous prions de vouloir bien rectifier une erreur qui s'est glissée, dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, le 17 écoulé. (Affaire Grawitz).

C'est en l'année 1873, et non en 1874, c'est-à-dire plus d'un an avant la prise du premier brevet Grawitz, comme nous pouvons le prouver, que nous avons acheté à M. Pierre Fournier, teinturier alors, et aujourd'hui préparateur à l'Ecole des Arts industriels de Roubaix, un procédé pour teindre en noir d'aniline, et les matières tinctoriales pour produire ce noir; procédé que nous employons depuis cette époque.

Veuillez agréer, Monsieur, nos remerciements et nos sincères salutations.

Veuve POVEAU-PIEDANNA et Cᵉ.

PETITE CORRESPONDANCE

A M. X... — Votre nom, s. v. p.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

(1ʳᵉ CHAMBRE)

Audience du mercredi, 22 décembre.

Présidence de M. MARTINAU

Expropriations pour l'embranchement du canal de Tourcoing (Suite.)

Dumortier Leleux obtient 350 francs.

Le sieur Lecomte Clarisse, locataire de la propriété Vanoutryve, obtient 300 francs.

M. Ducolombier-Seynave, négociant à Roubaix, exproprié d'une parcelle de 31 ares, 43 centiares, obtient 16000 francs pour une propriété dont il demande 32.904 francs. L'administration offrait 5028.

Le locataire Dumortier-Leleux obtient 350 francs.

M Clarisse Dessaut, négociant à Tourcoing, obtient pour la parcelle 1581 d'une contenance de 28 ares 28 centiares, acquise le 4 mars 1878 pour le prix de 7.000 francs, soit 250 francs l'are, une somme de 14,500 fr. 17. On lui offrait 3.801.60; il réclamait par l'organe de Mᵉ Marion, 33,064 fr.

M. Dumortier-Leleux, locataire de la propriété Clarisse Dessaut obtient 700 francs; l'offre était de 324 et la demande de 1728 francs.

Après un vif débat, le jury décide que les expropriations seront remises au lundi 17 janvier, à midi, à cause des fêtes de fin d'année. MAITRE CARRÉ.

NORD

Assises du Nord. — Nous commençons l'énumération des affaires destinées à être jugées à la session de février : 1° Aime Duflot, 20 ans, ouvrier ferblantier à Cambrai: affaire de mœurs. — 2° Lucien Simus, 28 ans, vol qualifié à Attiches. — Constant-Auguste Lallemant, 39 ans, chauffeur à Roubaix: vol qualifié à Roubaix, rue de l'industrie, chez les époux Marchand, et tentative de vol qualifié dans la même ville, rue de France, chez les époux Vandamme.

Chemins de fer économiques du Nord. — La Société des chemins de fer économiques du Nord a déposé les dossiers d'avant-projets pour les tramways ci-après, afin de provoquer l'enquête d'utilité publique :

« Lille à Douai par Pont-à-Marcq :

» Douai à Denain, par Auiches, Abscon, et Lourches.

» Maing, et pénétrant à Valenciennes par la porte de Famars.

Douai. — *Outrages à la Cour.* — Deux vagabonds ont encore mercredi injurié la Cour. Ce sont les nommés Ovide Tournade, de Bourbourg, et Adolphe Vergriete, de Dunkerque. Ils ont traité les magistrats de la chambre des appels correctionnels de fainéants et de lâches, ajoutant que ce n'était pas la peine d'appeler pour être confirmé, que c'était ignoble de condamner aussi sévèrement pour rien. En entendant prononcer contre eux deux ans de prison pour outrage, ils se mettent à rire et disent merci.

BELGIQUE

Herseaux. — *Une petite fille de 13 ans est disparue* de la maison paternelle. Elle se nomme Noemi Dewaele et habite Herseaux. Ses cheveux sont châtains. Elle portait, quand elle a quitté la maison mardi vers quatre heures de l'après-midi, une robe noire, un tablier bleu, et des sabots.

Les personnes qui pourraient donner des renseignements sur elle sont priées de les adresser à M. Pierre Dewaele, tisserand à Herseaux.

Ostende. — La malle belge *Léopold* a coulé un navire anglais. L'equipage a été sauvé.

Bruxelles. — Un cordonnier, François De Mesmaeker, dans un accès de jalousie a tenté de tuer sa femme. Il lui a porté avec un trauchet; neuf coups à la figure, sur le derrière de la tête et dans le dos. La malheureuse femme est dans un état très-grave.

La conversion de la dette de Bruxelles. — La conversion de la dette de la ville de Bruxelles et la souscription à son emprunt ont complètement réussi.

Les souscripteurs des titres non libérés ne recevront que 55 0/0 de leur souscription.

Huy. — Un terrible assassinat vient d'être commis dans le bois de Froiture, près de Huy.

Une vieille femme de 85 ans, la veuve Limbrée, s'était rendue dans la forêt pour y ramasser du bois mort. Comme elle tardait beaucoup à rentrer, sa belle-fille qui demeurait avec elle se mit à sa recherche et, dans un fossé du bois, trouva sa vieille mère étendue sur l'herbe la tête ensanglantée et ne donnant plus signe de vie.

Les constatations médico-légales ont établi que la mort était due à des lésions graves faites à la tête à l'aide d'un instrument contondant, sans doute un marteau de casseur de pierres.

Le parquet de Huy s'est transporté sur les lieux et a fait arrêter un individu sur qui pèsent des charges accablantes. Cet individu accusait la veuve Limbrée de l'avoir *ensorcelé*, et, d'après la rumeur publique, il aurait, à plusieurs reprises, proféré des menaces contre la vieille femme.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 22 décembre.* — Marie Vergauwen, rue de Soubise, cour Saint-Pierre. 4. — Aline Molne, rue du Fontenoy, 212. — Aurélie Smet, rue du Luxembourg, fort Cordonnier, 48. — Léonie Carlier, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor. — Joséphine Mommens, boulevard de Strasbourg, 42. — Albert Wattel, rue de l'Espérance, 62. — Sophie Dely, rue Jean-Bart, 27. — Georges Desmettre, Hôtel-Dieu. — Zoé Delcroix, rue de la Potennerie, 19. — Claire Lepoutre, rue Pauvrée, 9. — *Mariage.* — Louis Debrabant, 27 ans, marchand d'étoffes, et Malvina Squedin, 22 ans, sans profession, rue de Blanchemaille. — *Déclarations de décès du 22 décembre.* — Agnès Verplancke, 83 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Gabrielle Bugeine, 2 ans, rue de l'Epeule, cour Sénélar, 7. — Eugène Ballois, 1 mois rue de France, 75. — Charles Dujardin, 28 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Louis Deleapierre, 4 ans 5 mois, rue d'Alma, 22.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 21 décembre.* — Noël Thomas, rue de la Blanche-Porte. — Léon Delbery, rue du Caire. — Blanche Brunain, rue Nollet. — *Du 22.* — Henri Descarpentrie, rue des Coulons. — Henri Debosschère, à la Marlière. — *Déclarations de décès du 21 décembre.* — Désiré Dubar, 77 ans 9 mois, sans profession, à l'Epine. — Augustine Braye, 49 ans 6 mois, sans profession, rue de la Croix-Rouge. — *Du 22.* — Joséphine Duboulombier, 71 ans sans profession, rue du Chêne-Hou-Houpline.

TRESSIN. — *Déclarations de naissances du 15 au 22 décembre.* — Charles Dammaert, hameau du Berbu. — Georges Lefebvre, hameau de la Brasserie.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DELESPIERRE-DUCATTEAU qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Louis-Auguste-Joseph DELESPIERRE, décédé à Roubaix, le 22 décembre 1886, à l'âge de 4 ans et 5 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Messe d'Ange solennels, qui auront lieu le vendredi 24 courant, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Alma, 22.

Les amis et connaissances de la famille VERHAEGHE-DESCHAMPS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Clémence-Eulalie DESCHAMPS, décédée à Roubaix, le 22 décembre 1886, dans sa 68ᵉ année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le vendredi 24 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Paris, 7.

Les amis et connaissances de la famille MOREAU-CLEMENT qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Marguerite-Joséphine MOREAU, décédée à Roubaix, le 22 décembre 1886, à l'âge de 6 ans et 15 jours, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange solennels qui auront lieu le vendredi 24 courant, à 3 heures 0/0, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Chemin de fer, 50.

Les amis et connaissances de la famille DEVEUGLE-PHILIPPART qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis DEVEUGLE, décédé à Roubaix, le 23 décembre 1886, à l'âge de 41 ans et 2 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 27 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire rue des Fabricants, 37.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **A VIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*

NEIGE ET TEMPÊTE

L'hiver commence à peine, et déjà la neige tombe avec une abondance dont les années précédentes ont donné peu d'exemples. La France tout entière est couverte d'un immense tapis blanc, dont l'épaisseur atteint, en quelques endroits, jusqu'à deux mètres. La plupart des trains subissent des retards considérables.

Voici les nouvelles qui nous arrivent, à ce sujet, des départements :

« Une tempête de neige sévit dans nos montagnes depuis hier. Le train de Nancy. Epinal. Bussang, Saint-Maurice, est arrivé ce matin à Rupt, à 10 h. 45, au lieu de 8 h. 44, c'est-à-dire avec deux heures de retard.

» Par suite de l'amoncellement des neiges, la circulation de nombreux trains a été arrêtée hier en plusieurs points.

» Sur la ligne de l'Est, les trains de voyageurs 14-47 et 14-49, allant de Nancy à Mirecourt, ont été bloqués entre Tantonville et Vézelise. Il n'y a pas eu d'accident de personne; on a mis plusieurs heures à débarrasser la voie.

» Le train de voyageurs 54-42 est resté en détresse près de la halte de Brennes (Haute-Marne.)

» Près de Contrexéville (Vosges), les trains de marchandises 14-73 et de voyageurs 14-37 sont restés en panne au kilomètre 84.700.

» Le train 40-117 a déraillé près de Chaumont par suite de l'amoncellement des neiges sur la voie. Le service de la voie unique a dû être fait entre Bricon et Chaumont.

» Sur la ligne du Nord, le train 16 est arrivé à Jeumont avec trois heures de retard.

» Sur la ligne Paris-Lyon-Méditerranée, un train de voyageur a été arrêté entre Sathonay et Bourg; la neige avait quatre-vingts centimètres d'épaisseur. Une machine de secours a dû être demandée à Lyon.

» Le train de marchandises 2019 a été bloqué près de Tonnerre. Il n'a pu être démarré, malgré le secours qui lui a été prêté par une machine supplémentaire amenée de Tonnerre. Le pilotage a été établi sur la voie 2, entre Saint-Florentin et Flogny et entre Flogny et Tonnerre.

» Le train n° 38, quittant Belfort à 11 h. 45 du soir et devant arriver à Paris à 6 h. 35 du matin, n'est entré aujourd'hui en gare que vers midi trente, ayant ainsi six heures de retard.

» Sur sa route, il a rencontré une véritable tempête de neige; par endroits, il a eu à traverser des couches de plus de deux mètres de hauteur.

» Du reste, les carreaux complètement brisés du premier wagon, les poignées de fer tordues, le tassement des neiges entre les roues ainsi qu'entre les voitures elles-mêmes, attestaient les difficultés qu'on a dû vaincre. Aux portes de Paris même, à Noisy-le-Sec, et bien que la machine eût été changée en route, le train dut s'arrêter de nouveau. »

» A Port-Vendres, un navire a été jeté contre les rochers. On a pu sauver les passagers et l'équipage, au nombre de 117 personnes, mais le navire est en morceaux.

A Marseille, les navires ne peuvent ni entrer ni sortir par suite de l'état de la mer qui est effrayant.

A Bordeaux, comme nous l'avons annoncé, un grand nombre de barques de pêche ont été entraînées au large par un coup de vent.

» D'ailleurs, l'ouragan souffle sur les côtes de toute l'Europe. A Livourne plusieurs bâtiments ont éprouvé de grosses avaries. A Londres, le vent est également très violent et le capitaine du transatlantique *La Champagne*, qui arrive de New-York, rapporte que son navire a souffert. Le second a été tué et trois matelots grièvement blessés.

On craint de nouveaux sinistres.

D'autre par, l'*Agence Havas* nous signale des tourmentes de neige en Allemagne, où les communications deviennent de plus en plus difficiles.

« La circulation des trains a complètement cessé sur les lignes qui relient la Prusse au royaume de Saxe.

» Sur les lignes principales, les troupes sont employées à enlever les amas de neige, mais de nouvelles rafales viennent continuellement empêcher le déblaiement. »

FAITS DIVERS

Comment en un plomb vil... ? — L'*Intransigeant* annonce que le fameux trésor de Hué capturé par le général de Courcy dans le palais impérial et envoyé en France, lequel, à l'origine, avait été évalué à quinze millions, a été reconnu après examen n'avoir aucune valeur. Les fameuses barres d'argent ne sont que du plomb.

Une bien bonne histoire dans le *Figaro*. Il paraît que les meubles qui garnissaient l'hôtel occupé, rue Guimard, à Bruxelles, par l'ex-ministre de France, M. le comte de Montebello, — expédiés récemment à Paris par les soins de déménageurs, — ont été saisis à la frontière.

M. de Montebello, rappelé à Constantinople par les complications des affaires d'Orient, n'a pas pu revenir pour surveiller lui-même l'emballage; et parmi les déménageurs, il se serait trouvé, — toujours d'après le *Figaro*, — d'ingénieux spéculateurs qui auraient bourré tous les meubles de cigares belges, comptant les passer sous le couvert de l'immunité qui dispense de la visite de la douane les bagages des diplomates.

Ils avaient compté sans un faux frère qui a averti les douaniers français.

Le 53e de ligne. — Le 29 août dernier, au moment où le 53e de ligne, en garnison à Tarbes, partait pour les grandes manœuvres, un petit savoyard de dix ans suivit le régiment. Son père l'avait envoyé pour « récoiter des sous ». Les musiciens le prirent avec eux. Pendant toute la période, il partagea leur coucher et leur ordinaire.

Au retour, le père était là, réclamant l'enfant et surtout sa récolte : 14 fr. 35. Le pauvre petit s'en alla le cœur gros.

Quelques jours plus tard, il réparaissait ruisselant, couvert de boue. Il venait reprendre sa place dans le régiment. Ce fut une explosion de joie dans le 53e.

Depuis, le petit n'a pas reparu, et, avec l'autorisation du colonel, l'enfant est resté avec ses amis. Très intelligent, très travailleur, il a déjà appris à lire.

Le moniteur de gymnastique est enchanté de son agilité. Les musiciens déclarent qu'il fera un artiste... C'est *le fils du régiment*.

Et, quand on lui demande son nom, il répond fièrement : — Je m'appelle *Antoine 53e*!...

Le Comité de la Société des gens de lettres, dans sa séance du lundi 20 décembre 1886, a procédé à la distribution annuelle de ses prix, qui ont été ainsi attribués :

1° Prix Petit-Bourg, 1,000 fr., M. Charles Monselet. — 2° Prix du Congrès littéraire, 500 fr., partagé entre M. Janin Guigard, Mme André Gérard et M. Jules Ronquette. — 3° Prix Taylor, 500 fr., partagé entre MM. Ch. Laurent et Jules Roussy. — 4° Prix Alfred de Musset, 300 fr., M. Savinien Lapointe. — 5° Prix Arsène Houssaye, 500 fr., M. Jules Troubat. — 6° Prix Jules Simon, 500 fr., M. Alexandre Bonneau. — 7° Prix Eugène Bonnemère, 500 fr., partagé entre MM. Amédée Blondeau et Alfred Séguin.

Diverses allocations ont été ensuite accordées.

Guérison des chevaux couronnés. — Voici une recette qui, dit le *Bélier*, a fait ses preuves, et à l'aide de laquelle on a obtenu la guérison radicale des chevaux couronnés :

Remplissez une bouteille de la contenance d'un litre avec un tiers de sel de cuisine, préalablement séché sur le feu, et deux tiers d'eau-de-vie de cognac ou de marc au besoin; bouchez soigneusement, et agitez très vivement et assez longtemps pour saturer le sel du liquide. Laissez reposer de façon que l'eau-de-vie redevienne claire et limpide par le complet dépôt du sel au fond.

Evitez de brouiller le liquide au moment de l'employer, imbibez des compresses assez épaisses pour pouvoir être ultérieurement humectées, sans enlever les genouillères qui serviront à les maintenir, tout en empêchant le cheval de les arracher.

Ne craignez pas de faire servir, ou tout au moins de faire promener un cheval soumis à ce traitement, afin d'éviter qu'une cicatrisation opérée durant un temps trop prolongé ne rétrécisse peut-être les tissus.

En moins de quinze jours, les genoux bien soignés, eussent ils été complètement excoriés jusqu'aux os, seront recouverts d'un duvet de poils renaissants.

L'alcool favorise le développement des bourgons charnus; le sel agit comme comme désinfectant contre la suppuration.

Un souvenir. — A propos du fameux discours prononcé au Reichstag par M. de Moltke, on raconte quelques traits peu connus de la vie du vieux maréchal prussien. Voici un fait historique des plus piquants.

En 1839, nous l'avons dit, M. de Moltke voyageait en Orient. C'était au moment où Méhemet-Ali, l'illustre pacha d'Egypte, luttait si vaillamment et si heureusement contre son suzerain, le sultan de Constantinople. M. de Moltke se trouvait avec l'armée turque, lorsque celle-ci rencontra l'armée Egyptienne à Nézib et se fit battre de la plus *jolie façon du monde*.

En réalité, le futur maréchal, qui se donnait comme un innocent touriste, était le chef d'état-major de Hafiz-Pacha, généralissime des troupes turques. Les Egyptiens, eux, étaient commandés par Ibrahim, le fils aîné de Mehémet, dont le chef d'état-major, le confident, l'ami, était un Français, M. de Beaufort-d'Hautpoul, alors capitaine en congé.

C'est M. de Beaufort qui, par l'habileté avec laquelle il avait occupé les positions commandant la route d'Alep, sut déjouer les savantes combinaisons de M. de Moltke et le battre de telle sorte que, pour sauver l'armée turque d'une destruction complète, l'Europe dut intervenir et arrêter par le traité de Londres (15 juin 1840) sa marche triomphale des Egyptiens sur Constantinople.

Vingt-et-un ans plus tard, M. de Beaufort, général de division, commandait l'expédition de Syrie, qu'il sut mener avec autant d'énergie que de sagesse, en empêchant une inutile effusion de sang.

En 1870, malgré son grand âge, le vainqueur de Nezib reprit du service. C'est lui que le général Trochu envoya à Versailles, en janvier 1871, pour traiter de l'armistice avec MM. de Bismarck et de Moltke. Le vieux général refusa de rien signer avant d'être renseigné sur la situation de l'armée de l'Est. Il fut alors remplacé dans cette pénible mission par le général de Valdan.

Ce fait méritait d'être signalé. M. de Moltke n'a jamais été vaincu qu'une fois et c'était par un Français. Il est vrai que le grand-maréchal s'est bien vengé depuis à Frœschwiller, à Forbach, à Sedan et à Paris.

Reims. — *Un terrible accident.* — Un petit garçon de 8 ans s'est noyé dans le canal de Reims en s'aventurant mercredi sur la glace encore trop faible. On n'a pu encore retrouver son cadavre malgré les plus actives recherches. Les parents sont dans la désolation.

Un oubli d'Alexandre Dumas

Chantre d'Artagnan, Alexandre Dumas.
Quel oubli ! tu ne nous dis pas
D'où Milady tirait fraîcheur, teint blanc et rose.
Le Savon du Congo y fut pour quelque chose.

23349 VAISSIER frères, Roubaix-Paris.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

La donation de Chantilly

Le Journal Officiel publie ce matin le décret suivant, autorisant l'Institut de France à accepter la donation du domaine de Chantilly.

« Le président de la République française,

» Le conseil d'Etat entendu,

» Décrète :

« Article premier. — L'Institut de France est autorisé à accepter, aux clauses, charges et conditions imposées, la donation entre vifs et irrévocable, à lui faite par Henri-Eugène Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Aumale, suivant actes des 25 octobre et 3 décembre 1886 susvisés, de la nue-propriété du domaine de Chantilly, des livres, collections, objets d'art et objets mobiliers rassemblés dans le château de Chantilly.

» A l'expiration de l'usufruit, et après réserve, faite annuellement des sommes nécessaires à l'acquittement des fondations instituées par le donateur, les revenus du domaine devront être consacrés, notamment : à l'entretien des bâtiments, parcs, jardins et collections; au développement de la bibliothèque et des galeries; à la création de pensions et d'allocations viagères en faveur des savants, hommes de lettres et artistes indigents; à la fondation de prix destinés à encourager ceux qui se vouent à la carrière des sciences, des lettres ou des arts; enfin aux dépenses spéciales qui pourront résulter de l'ouverture au public des parcs et jardins et de la fréquentation des galeries et collections, qui devront prendre le nom de « musée Condé.»

» Art 2. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

» Fait à Paris, le 20 décembre 1886.

JULES GRÉVY.

» Par le président de la République :

» Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

» BERTHELOT. »

La démission de M. de Brazza

On lit dans le *Gaulois* :

« On assure que M. Savorgnan de Brazza, dont le départ pour l'Afrique occidentale avait été mis à tour annoncé puis démenti, a donné sa démission de commissaire général au Congo, à la suite de difficultés avec M. de La Porte, sous-secrétaire d'Etat aux colonies. »

L'*Autorité* confirme cette nouvelle.

La conversion de M. Paul Bert

On lit dans le *Constitutionnel* :

« La *République française* répondant à l'appel fait par nous à ceux de nos confrères qui douteraient de nos informations, nous a envoyé avant-hier un de ses rédacteurs pour prendre connaissance de l'original de notre dépêche relative aux derniers moments de M. Paul Bert.

» Nous lui avons communiqué le document, en priant notre confrère de tenir compte d'une indication qui précédait la signature : *Gardez mon nom pour vous*. La *République* n'a pas cru devoir laisser à notre communication son caractère confidentiel. Nous le regrettons; mais, de notre côté, ayant accepté la responsabilité de l'information, dans une matière si grave, nous ne pouvions couvrir cette responsabilité que de l'autorité de celui qui nous l'avait fournie, à la condition, respectée par nous, de ne pas livrer son nom au public.

« Le rédacteur de la *République française* a mal lu le télégramme que nous lui avons montré. S'il l'avait bien lu, il n'aurait pas affirmé ce matin que le télégramme est anonyme. L'envoi de la lettre de Mgr de Késo est signé, signé d'une écriture parfaitement connue de nous, d'un nom illustre, et la signature est précédée du signe qui marque la dignité du signataire. Seule, la citation de la lettre de Mgr de Késo n'est pas signée; mais la citation est de la même écriture; et c'est une transcription qui n'avait pas besoin d'être confirmée ni légalisée par un *seing*.

» La *République française* s'est donc trompée, quand elle dit que « dans une des phrases était cité le nom de M... »; ce que notre confrère a pris pour une citation était une signature parfaitement caractérisée.

» Resterait la seule hypothèse d'une mystification ou d'une contrefaçon d'écriture destinée à nous induire en erreur, en empruntant un nom que nous respectons profondément, et en faussant une signature!

» Nous écrivons à l'auteur vrai ou supposé de la communication. Dès que nous aurons sa réponse, nous ferons connaître loyalement à nos lecteurs ce qu'il faut penser de l'authenticité de notre dépêche.

« H. des H. »

Voir, à la 1ʳᵉ page, les autres dépêches et la dernière heure.

CONCOURS HEBDOMADAIRE

ÉNIGME

Tout paraît renversé chez moi
Le laquais précède le maître
Le manant passe avant le roi
Le simple clerc avant le maître
Le printemps avant l'été
Noël avant la Trinité
C'en est assez pour me connaître.

CHARADE

Je grimpe sur mon premier
Pour atteindre mon dernier
Et voyant que ce dernier
N'est pas encore mon premier
Je laisse avec humeur échapper mon entier.

MÉTAGRAMME (*à compléter*)

Mon premier, le pauvre...
Culbutant dans une...
Se fit au front telle...
Qu'il ne vaut plus une...

MOTS CARRÉS

Mon premier est un port de France
Mon second, on le laisse, est de peu d'importance
D'un spadassin on apprendra
A bien diriger mon troisième.
Quand le mois de juin reviendra
On étendra mon quatrième,
Et pour mon dernier, je désire
Qu'une mystérieuse main
Ne s'avise plus de l'écrire,
Au milieu d'un joyeux festin.

Les lecteurs et lectrices qui trouveront les solutions peuvent les adresser à M. le Rédacteur du JOURNAL DE ROUBAIX, *en ajoutant, sur l'enveloppe, la mention :* SOLUTIONS.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : A. Voitus van Hamme. — Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 heures 0/0. — Jeudi 26 décembre 1886, onzième représentation d'abonnement. — Spectacle de gala : FAUST, grand-opéra fantastique en cinq actes et onze tableaux. — Au deuxième acte : Valse. — Au huitième tableau : Le Palais de Méphistophélès. Grand Ballet du Walpurgis. — Au onzième tableau : Apothéose. — Costumes neufs. — 1er tableau, Le laboratoire de Faust. — 2e, L'apparition. — 3e, La kermesse. — 4e, Le jardin de Marguerite. — 5e, L'église — 6e, La mort de Valentin — 7e, Les montagnes du Hartz. — 8e, Le palais de Faust. — 9e, La vallée de Brocken. — 10e, La prison. — 11e tableau, Apothéose. — Prix des places : Loges, 5 fr; Fauteuils d'orchestre 4 fr.; Pourtour, 2 fr. 50; Première galerie de face, 1 fr. 75; Première galerie, 1 fr. 25; Deuxième galerie, 60 centimes. —

A. Pajot et Cie. Lefebvre

69 bis, rue Nationale, 69 bis — *Coin de la r. del'Hôpital-Mil.* — LILLE
6, rue la Gare, 6 — *près de la Grande Place* — ROUBAIX

CHANGE

Ordres de bourse au comptant et à termes
ACHAT ET VENTE A FORFAIT DE TOUTES VALEURS
de négociation courante
Renseignements gratuits
Paiement dès maintenant et SANS FRAIS des **coupons rentes Russes** à échoir jusques et y compris **mai 1887.**
Paiement à échéance et SANS FRAIS des divers coupons dont la nature est affichée aux guichets de la maison.
Paiement de tous coupons même **quinze jours** avant l'échéance, moyennant la commission ordinaire de **0,25** par cent francs **sans classement ni bordereaux.** 26164

BERNARD
dentiste
MÉDAILLE D'OR
77, rue Nationale, LILLE 12967

LA FRANC-MAÇONNERIE

Le neuvième numéro des *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, dévoilés par Léo Taxil, est en vente au prix de 10 centimes.

Le réclamer au vendeur ou au bureau du journal.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

A L'HUITRIÈRE
ROUBAIX, 4, rue de la Gare, Grand Café, ROUBAIX
LILLE, 6, rue Basse

Spécialité d'huîtres fines de toutes provenances. (Gros et détail). Dépôt exclusif des grands parcs royaux de la Zélande, pour Lille et la région du Nord. Arrivages tous les jours.

PRIX COURANT :

	Le cent	La douz.
Huîtres royales de Zélande	20 »	2 50
— Ostende natives, extra fines	20 »	2 50
— — Burnham	12 »	1 50
— Marennes vertes, beau choix	13 »	1 60
— d'Arcachon parquées.	8 »	1 »
Escargots de Champagne	6 »	0 75
— vivants	2 50	» »

Les escargots sont préparés à l'Huitrière avec du beurre de toute première qualité. Propreté garantie. 13730

ETRENNES

Le plus beau, le plus instructif et le plus amusant cadeau pour étrennes est sans contredit l'*Histoire de France* en 100 tableaux, ornée de 490 gravures, et rédigée conformément aux programmes, par P. Lehugeur, professeur d'histoire au lycée Charlemagne. Le prix de ce beau volume relié est de 10 fr., cartonné 7 fr. 50.

S'adresser à la librairie du *Journal de Roubaix*, ou aux vendeurs du journal.

Dépôt dans les principaux magasins.

13759

10 centimes la Livraison

EN VENTE
à la librairie du « Journal de Roubaix »
LA
FRANCE JUIVE
ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

ADRESSES COMMERCIALES
de Roubaix-Tourcoing
Cordonnerie, Nouveautés, Confections

(LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR CORDONNERIE, NOUVEAUTÉS, CONFECTIONS, ETC.) 2

Au Cœur social. Maison **Louis Herbaut Broutin**, rue Saint-André, 29, à l'angle de la rue Saint-Jean, près la rue de Lannoy. — Vraie cordonnerie sur mesure et en magasin, pour hommes, dames et enfants. Devise : Vendre du bon pour vendre beaucoup et vendre beaucoup pour vendre bon marché.

A la Chaussure parisienne. Maison TEMPEZ, **Couturier-Mauprivez** successeur, 44 bis, Grande-Rue, Roubaix, en face le Cercle du Commerce. — Cette maison, une des plus anciennes, est bien connue pour vendre de confiance et à des prix très réduits, défiant toute concurrence. Une remise est faite selon l'importance à tout acheteur payant comptant. On se charge des réparations à bref délai. 508

Au Bon Marché, 8, Grande-Place, Roubaix. Tissus en tous genres, confections pour dames et enfants, tapis et ameublements. 510

A la renommée de la bonne Toile. **Ernest Ogez-Carnlaux**, rue de l'Epeule, 59, à Roubaix. Mérinos, flanelles, cachemirés d'Ecosse, lainages et couvertures de laine, velours, soieries, draperies, nouveautés, confections, toiles, rouennerie, bonneterie. Trousseaux et layettes. 509

Au Palais de Cristal, 16, Grande-Rue, Roubaix. — Vêtements confectionnés et sur mesure, pour hommes et enfants. Prix-fixe. 511

Elégance, Solidité, Garantie. Habillements sur mesure, pour hommes et enfants, aux prix de la frontière. Nouveautés pour confections. Spécialité de draps noirs pour deuils et noces. **Victor Proyc**, tailleur, 90, rue Blanchemaille, Roubaix. 512

Au Mouton couronné, place de la Liberté, 1 et 3, et Grande-Rue, 58, Roubaix. Spécialité pour deuil, hautes nouveautés noires et couleurs pour robes et confections. Cretonnes et croisés pour ameublements, flanelle blanche et couleurs, draperies noires et couleurs, articles blancs. Confections pour dames et enfants. Soieries et velours noirs et couleurs. 526

Nouveautés, rouenneries, bonneterie, confections pour dames et enfants. Chemises confectionnées en tous genres. **Veuve Mazure-Truffaut**, ancienne maison Truffaut-Fournier, 42, Grande-Rue, Roubaix. 530

Robes et manteaux confectionnés et sur mesure pour dames, fillettes et enfants. — *A l'Espérance*, **Senoutzen-Couzineau**, 12, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. Il y a toujours en magasin choix considérable de modèles haute nouveauté, à des prix défiant toute concurrence. Pour satisfaire aux demandes faites, la maison laisse aux clients qui le désirent la faculté de fournir leurs tissus ou garnitures. Spécialité pour deuil en 24 heures. 532

FEUILLETON DU 24 DÉCEMBRE 1886. — N° 6

LA CASSETTE DE FER

Par Pierre ZACCONE

PROLOGUE

Compartiment réservé

IV

— Si je disais ça, je mentirais, parce que, voyez-vous, on avait fait un peu la noce. Ça n'est pas encore défendu, et pour lors, on avait pris café et pousse-café, rincette et surrincette. Si bien que jusqu'à Poitiers, je n'ai pas pu fermer l'œil.

— Et après Poitiers, n'avez-vous rien remarqué d'extraordinaire ?

Le paysan regarda le commissaire d'un air ébahi.

— Tiens !... voilà qui est drôle, par exemple balbutia-t-il.

— Quoi donc... fit le magistrat.

— Vous avez mis tout de suite dans le rond.

Le paysan parut rassembler ses souvenirs sur lesquels flottait encore une ombre vague.

— Pour lors, v'là ce que c'est, dit-il. Nous venions de quitter Poitiers, et je commençais à sentir ma tête bien lourde... quand il m'a semblé que la portière s'ouvrait tout doucement.

— Quelle portière ?

— Celle-ci donc... et j'ai vu passer comme une ombre chinoise qui se penchait au dehors.

— C'était un voyageur... de ce compartiment ?

— Faut croire.

— Vous l'avez vu ?

— Pour ce qui est de ça ! j'en jurerais bien... mais je ne parierais pas !

— Et après?

— Après ?... C'est tout... moi, j'étais parti... il n'y avait plus personne... et je crois bien à c'te heure... que c'est un cauchemar !... parce que le café... et la surrincette, surtout !

Le commissaire coupa court aux nouvelles confidences du paysan loquace, et descendit après avoir pris note des réponses qu'il venait de recueillir.

— Le mystère commence à s'éclairer, dit-il à l'officier de gendarmerie qui l'accompagnait. C'est évidemment de ce compartiment que l'assassin est parti, et nous n'avons plus qu'à interroger le conducteur qui, de son côté, aura peut-être de précieuses indications à nous donner.

Le magistrat ne se trompait pas : car le conducteur devait compléter de la façon la plus intéressante, les renseignements déjà acquis.

Il rappela qu'à Poitiers un voyageur en retard avait, au moment du départ, pris place dans un wagon de seconde, bien qu'il fût porteur d'un billet de première, et, chose excellente à retenir, c'est qu'il était précisément monté dans le compartiment d'où le paysan interrogé avait vu descendre quelqu'un pendant le trajet.

— Et vous n'avez rien vu vous-même ? demanda le commissaire au conducteur.

— Rien, monsieur, jusqu'à Ruffec.

— Ah ! ah ! Et là ?

— Là, après le départ, il m'a semblé voir quelqu'un se glisser le long des wagons, et je me disposais à quitter mon poste d'observation quand je remarquai que nous touchions à une descente, et mon devoir, qui était de veiller au frein, m'obligea à rester à ma place.

— C'est fâcheux.

— Pouvais-je faire autrement ?

— Non, sans doute..., mais c'est fâcheux, je le répète... car il n'est pas douteux que votre apparition, à ce moment, eût fait échouer le plan de l'assassin... Enfin continuez... Combien a duré la descente dont vous parlez ?

— Un quart d'heure à peu près.

— Qu'avez-vous fait ensuite ?

— Je suis descendu... et j'ai parcouru le train des deux côtés à l'extérieur.

— Et vous n'avez rien remarqué d'insolite.

— Tout dormait.

— Mais le *coupé réservé* ?

— Les stores étaient baissés; les rideaux aussi; on ne voyait rien !

— Le coup était déjà fait.

— Probablement.

— En quel endroit préc